

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-DEZ-BOËLE	les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

3 Septembre — M. Mungiarachi, ancien directeur du domaine de l'Enfida, ancien conseiller général de l'Algérie est trouvé assassiné, a son domicile, à Tunis.

— Arrivée à Marseille du paquebot *Melbourne*, venant de l'extrême-Orient, et apportant des nouvelles satisfaisantes de notre colonie d'Indo-Chine. Par contre, la situation devient de plus en plus alarmante au Siam, où on craint de voir éclater un conflit d'un moment à l'autre.

— Le roi Humbert et la reine d'Italie se rendent en Allemagne où ils sont reçus à Hombourg par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne.

4 Septembre — Arrivée à Arras, du ministre de la Guerre, accompagné de ses officiers d'ordonnance, en vue des manœuvres militaires du Nord.

— Nouvel attentat anarchiste à Barcelone. Le chef de la police judiciaire de cette ville, M. Portas a à essayer deux coups de feu qui lui font de graves blessures. L'assassin est arrêté, mais il trouve encore le temps de blesser deux autres personnes absolument inoffensives.

5 Septembre — Inauguration à Haroué (Meurthe-et-Moselle) des bustes des maréchaux de France, François de Bassompierre et de Charles de Beauvau.

6 Septembre — Les journaux de Manille apportent sur la dernière éruption du volcan d'Albay les plus terrifiants détails. On évalue à 500 le nombre des personnes tuées. Les récoltes, les habitations, les routes ont été anéanties sur un rayon de 35 kil. du cratère.

7 Septembre — Le conseil de guerre de Barcelone condamne à la peine de mort l'anarchiste Sainpau.

8 Septembre — Le général Gosse-Du Bois commandant la troisième brigade à Nevers, fait, au retour d'une manœuvre aux environs de Château-Chinon, une chute de cheval qui lui cause de graves blessures à la tête.

9 Septembre — Les mines de la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire) sont le théâtre d'un terrible accident. Trois mineurs sont asphyxiés par des émanations de gaz acide carbonique.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui à 2 heures, la Société d'Horticulture du canton se réunira en la salle de l'Hôtel de ville.

L'ordre du jour de la séance comporte : 1^o Diverses communications ; 2^o La lecture d'un rapport sur les plantations fruitières sur les routes et les chemins ; 3^o Dispositions à prendre pour l'Exposition de novembre.

LONGPERRIER

L'honorable professeur de la Société d'Horticulture du canton de Dammartin, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Vincent-Marie-Rose, Berthault, dont les obsèques auront lieu demain à 11 heures en l'église de Longperrier.

VILLENEUVE

Nous avons raconté en son temps l'agression brutale dont fut victime le quinze Août dernier, le garde-champêtre Desjardins, que deux belges de la ferme de Stains frappèrent d'abord à coups de tête, puis à coups de couteau.

L'un des deux agresseurs, Vidts Benoist a pu être arrêté et traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, ce peu intéressant personnage a récolté 45 jours de prison. Quant à son camarade, il a jugé prudent de jouer des jambes et n'a pu être atteint.

— Lundi dernier, le sieur Tellier conduisant de la gare de Dammartin à la ferme de Stains où il est occupé, une voiture chargée de cha bon de terre, est tombé accidentellement sur la chaussée et la roue du véhicule lui est passée sur les jambes.

Le malheureux a été relevé aussitôt pour être conduit à Villeneuve où les premiers soins lui ont été donnés par le docteur Beuve, de là, il a été transporté à l'hôpital de Meaux.

THIEUX

Comme épilogue des exploits du trop fameux Rouge Casimir qui a eu maille à partir avec le garde Martin de Thieux, pour vol d'artichauts et braconnage, le Tribunal de Meaux, appréciant à leur juste valeur les actes reprochés à ce redoutable personnage, l'a condamné à six mois de prison.

MONTGÉ

Un Belge, le nommé Vergotte, marchand forain, a été victime d'un accident de voiture, près de Montgé. Il est tombé sous la roue de son véhicule et s'est fait de très graves blessures à la tête et à différentes parties du corps.

Il est soigné chez les époux Vilette, de Montgé. *(Echo de la Brie)*

MONTHYON

L'Écho de la Brie signale le fait suivant :

M. Michon, cultivateur à Pringy, commune de Monthyon, en récompense des bons services que lui a rendus le nommé Pierre Schamp, depuis dix-huit ans attaché à sa ferme, lui a fait don d'un champ de vigne qu'il avait abandonné comme ne rapportant pas. Aujourd'hui, par un traitement et par un travail opiniâtres, M. Schamp possède la plus belle récolte de tout le vignoble.

Chose très rare, cette année, où tous les vigneronns se plaignent et avec raison, de leurs vignes malades, M. Schamp a une récolte admirable. Deux ceps de vigne fourniront un panier de raisins. Pas un grain atteint et pas une feuille tombée.

Bien des personnes sont déjà venues voir cette vigne, située au lieu dit Montliessant, en face le Château-Gaillard.

Tous nos compliments à l'heureux M. Schamp.

COMPARS

Le nommé Bobichon Nicolas âgé de 38 ans ayant voulu faire l'ouverture de la chasse avant la date prescrite vient d'être condamné à 6 jours de prison et 50 fr. d'amende pour quatre malheureux lapins de garenne dont il a été trouvé porteur.

OTUIS

Nos lecteurs se souviennent d'un certain Germain Henri qui dernièrement, sans aucune provocation, se mit à frapper brutalement le sieur Goujon qu'il fit tomber sur le trottoir après l'avoir blessé à l'œil.

Les quinze jours de prison dont il a été gratifié par le tribunal correctionnel apprendront à Germain à se montrer moins agressif à l'avenir.

MOUSSY-LE-NEUF

Hier, samedi, ont eu lieu à Moussy-le-Neuf, en présence d'une nombreuse assistance, les obsèques de Madame Cléret, épouse du sympathique instituteur de cette commune.

Madame Cléret qui était âgée de 48 ans a succombé à une maladie prolongée, dont n'ont pu triompher ni les secours de la médecine ni les soins empressés dont elle était entourée. Nous offrons à M. Cléret et à ses enfants l'expression de nos vives condoléances.

CLAYE-SOUILLY

Nous donnons ci-après le programme du grand concours de manœuvres de pompes à incendie et de sauvetage qui doit avoir lieu aujourd'hui, Dimanche, sous la présidence d'honneur de M. Derveloy, député et conseiller général.

PROGRAMME

A 8 heures 1/2. — Réception du Jury par les Autorités et le Comité.

A 9 heures. — Concours de Stratégie pour MM. les Officiers et Sous Officiers.

A 10 heures, rue de Meaux. — Réunion des Compagnies de Sapeurs-Pompiers, Revue d'ensemble et Inspection du Matériel passées par MM. les Officiers composant le Jury en présence des Autorités.

A midi précis. — Grand défilé des Compagnies, avec le concours des Fanfares d'Annet, Dammartin, Claye-Souilly et l'Harmonie de Noisiel.

Après le défilé. — Ouverture du Concours

sous la présidence de M. Caillé, Capitaine des Jurys, assisté des Autorités et du Comité d'organisation du Concours.

A 6 heures. — Distribution publique et solennelle des récompenses.

A 7 heures 1/2. — Banquet à l'Hôtel du Cheval Blanc.

A 9 heures 1/2. — Grand feu d'artifice tiré par M. Pinet, artificier de la Ville de Paris.

A 10 heures, sous la tente. — Bal gratuit à grand Orchestre.

Classement des Compagnies

DANS LEUR ORDRE DE CONCOURS

D'APRÈS LE TIRAGE AU SORT

Excellence. — Clichy-la-Garenne. — Meaux — Le Raincy.

1^{re} Division. — Dugny. — Annet. — Fontenay-sous-Bois — Chelles. — Bagnolet — Trilport — Fresnes.

2^e Division. — Bobigny. — Messy. — Mitry. — Bondoinville — Villevaudé. —

3^e Division. — Bry-sur-Marne. — Charncy. — Chambry. — Franconville. — Saint-Mard. — Villiers-sur-Marne. — Dammartin. — Charmentray.

4^e Division. — Barzy-sur-Marne. — Marles — Villeparisis.

Les Récompenses consistent en Couronnes, Palmes, Médailles, Objets d'Art et Primes en Espèces.

FRESNES

Deux manouvriers de Vaujours, Etienne Jules et Cury Auguste, ont été appréhendés avant-hier à leur sortie de la commune. Tous deux se sauvaient après avoir dérobé quelques grappes de raisin dans le jardin de M. Edmond Pelletier, maire de Fresnes.

Seul, Etienne avait escaladé la clôture et, comme il prolongeait la durée de la vendange, Cury lui avait dit : « C'est pas la peine d'en prendre un tombereau, tu dois en avoir assez ! »

Un commis-voyageur qui avait vu le manège de ces deux loustics, informait de suite M. Pelletier et grâce à cette vélocité, le plaignant connut les auteurs du méfait.

(Publicateur)

VILLEVAUDE

Noël Paul-Ernest, dit *Laripette*, 28 ans, charretier à Montjay-la-Tour, qui, histoire de s'amuser après la fermeture des cabarets, a frappé surnoisement son compagnon, Poulain Jules-Edouard, manouvrier comme lui à Monijay, vient d'être condamné à deux mois de prison, par le tribunal correctionnel de Meaux.

FAITS DIVERS

Le prix du pain.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux du public le tableau des variations du prix du pain, cette question étant toute d'actualité et faisant l'objet d'innombrables commentaires :

En 1800, le pain vaut 0 fr. 90 les deux kilogrammes. Il est à 0 fr. 60 en 1804 et remonte successivement jusqu'à 0 fr. 90 en 1811. Nous le retrouvons à ce prix en 1815.

En 1816, il s'élève à 1 franc par suite de la mauvaise récolte. Ce n'est qu'en 1819 et les deux années suivantes qu'il descend à 0 fr. 65 et à 0 fr. 70, pour tomber en 1822, pendant trois mois seulement, à 0 fr. 50, cours le plus bas qu'il ait atteint.

Cours moyens jusqu'en 1829, où il atteint 1 fr. 10 en mai et juin. Prix élevés les trois années suivantes ; puis baisse à 0 fr. 60 jusqu'à 1838. L'année 1847 vit la plus forte augmentation : 1 fr. 25 ; puis baisse à 0 fr. 70.

De 1848 à 1859, le prix est de 0 fr. 55 à 0 fr. 70 ; les trois années suivantes, de 0 fr. 80 en moyenne. En 1863, 0 fr. 75, puis 0 fr. 65 ; de 1864 à 1869, 0 fr. 70 à 1 franc.

Fin 1870 et premiers mois de 1871 (sauf la période du siège), 1 franc. En 1872, de 0 fr. 70 à 0 fr. 85 ; en 1873, 1 fr. 05 ; de 1874 à 1882, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85.

Il est, aujourd'hui, à ce dernier prix, qu'il n'avait atteint, depuis quinze ans,

qu'une seule fois, en 1891.

Voici le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger d'après le tableau arrêté à la date du 20 Août 1897.

France : Paris, 29 fr. 50 ; Lyon, 27 francs ; Rouen, 25 fr. 75 ; Toulouse, 26 fr. 25 ; Nancy, 28 fr. 50 ; Dijon, 28 fr. 75 ; Chartres, 26 fr. 85 ; Bergues, 26 fr. 10 ; Nantes, 25 fr. 75.

Etranger : Berlin, 20 fr. 10, Vienne, 26 fr. 50 ; Londres, 17 fr. 80 ; Bruxelles, 18 fr. 35 ; New-Ork, 18 francs ; Chicago, 16 fr. 40.

Au 20 août, il y avait hausse sensible sur la semaine précédente ; depuis, il y a eu baisse légère.

Les différences de prix entre les marchés de la France et ceux de l'étranger s'expliquent par les différences des tarifs douaniers pour l'entrée des blés dans chacun des pays ci-dessus mentionnés

Bons d'épargne à 0 fr. 10.

En vertu de la loi du 20 Juillet 1895 autorisant les Caisses d'épargne à émettre des bons ou timbres d'épargne d'un prix inférieur à 1 fr. et à recevoir ces coupures lorsque, réunies elles représentent le montant du versement minimum exigé, le conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Meaux a décidé la création de *Bons d'épargne de dix centimes*, qui sont mis en vente dans tous les bureaux de tabac.

C'est là un moyen de développer le goût de l'épargne en donnant aux plus petites bourses la facilité d'amasser ou par sou la somme nécessaire pour avoir un livret de la Caisse d'épargne.

Le fonctionnement est des plus simples.

Ces bons sont gommés comme les timbres-postes ou autres, de façon à pouvoir être collés immédiatement par l'acheteur sur un carnet qui lui est délivré gratuitement. Ce carnet étant di-

visé en dix cases, lorsque ces dix cases sont couvertes de bons, elles représentent la somme d'un franc, montant du versement minimum exigé.

Le titulaire du carnet peut alors se présenter à la Caisse d'épargne qui lui délivrera, en échange, un livret, à moins qu'il n'en possède déjà un, sur lequel elle inscrira un versement d'un franc, et il pourra, ensuite, continuer ses versements par le même système.

Les bons ne sont remboursables qu'à cette condition.

Le public appréciera cette innovation qui ne peut que contribuer à vulgariser encore plus l'institution si utile des Caisses d'épargne.

Une forte femme.

Les voyageurs du train de Creil n'étaient pas peu surpris jeudi à midi dix, en gare de Paris, de voir descendre du fourgon à bagages une superbe négresse à laquelle sa corpulence interdisait l'accès des wagons ordinaires.

Connue sous le nom de princesse Campbell de Toronto, elle ne pèse pas moins de 236 kilos. Elle mesure 75 centimètres de tour de bras, 2 mètres 40 de tour de poitrine et 1 mètre 80 de tour de taille. A la cheville, sa jambe a 61 centimètres de circonférence.

La «princesse» qui est du plus beau noir, a trente-quatre ans, et malgré la difficulté qu'elle éprouve à se déplacer, elle adore les voyages qui, on le sait, forment la jeunesse. C'est ainsi qu'elle s'est trouvée à l'Exposition de Chicago, juste pour prendre part au concours de beauté et décrocher le premier prix — pour les concurrentes de couleur.

Voilà une noire qui en dépit des lois du solfège, vaut largement deux blanches.

Le serpent stomacal.

La nouvelle vient d'Auvergne qui, jusqu'à un certain point touche au midi... Enfin nos lecteurs la prendront pour ce qu'elle vaut :

Un habitant de Sauvagnat-Sainte-Marthe, près d'Issoire, M. Prollier, âgé de vingt-sept ans, qui depuis longtemps se plaignait de violents maux d'estomac, a rejeté dans une crise de spasmes, d'abord un premier petit serpent, bien vivant, de trente centimètres de longueur, puis un second... Pouah !

Plusieurs médecins de Clermont-Ferrand et d'ailleurs ont constaté qu'il s'agissait de véritables serpents.

Quant à l'origine, ils supposent que M. Prollier a dû boire de l'eau dormante dans laquelle se trouvaient les serpents extrêmement petits, qui se sont lentement développés dans l'estomac. Le séjour de ce jeune homme en Afrique, comme soldat, fait présumer qu'il a rapporté de là-bas ces petits nourrissons.

Fauves et Serpents.

Les fauves et les serpents de l'Inde semblent tuer plus d'êtres humains que certaines guerres.

D'après les statistiques qui viennent d'être publiées pour les provinces centrales de l'Inde, les serpents y ont tué l'an dernier, 1 133 personnes et les bêtes fauves ont fait 291 victimes.

Quant au bétail, qui est devenue la proie de ces animaux destructeurs, il se chiffre par 8,757 têtes.

Les tigres sont naturellement les plus meurtriers des fauves ; puis viennent les loups dont la peau a récemment été mise à prix ; l'hyène ne semble se nourrir que de charogne.

FORFRY

(suite)

Dans l'acte d'aveu et dénombrement présenté au roi en 1578, par Damoiselle Marie-Marguerite d'Alègre, fille et héritière de messire Claude Yves, marquis d'Alègre, seigneur d'Oissery, il est dit que nobles hommes Amard de Paris, Guillaume et Louis de Paris, frères écuyers tiennent en qualité de vassaux de ladite seigneurie d'Oissery, « le fort chasteau de Boissy, fermé d'eau, avec haute justice en iceluy et sur vingt arpents à l'entour; moyenne et basse justice à Forfery, en plusieurs autres terres labourables et droits seigneuriaux ».

On apprend par une série d'actes passés de 1604 à 1614, que Philippe le Bouteiller de Senlis, seigneur de Moucy le Vieil et de Vineuil, au nom d'Antoinette la Bouteillère, sa sœur, veuve de messire Florent de Colonne, vendit à Robert de Paris, chevalier, seigneur de Boissy-le-Chastel, Forfery, la Ramée, et Aulnoy, une rente de quinze setiers de blé, mesure de Meaux et un gâteau de l'estimation de la fleur d'un minot de blé qui étaient dus à titre de cens annuel par ledit seigneur de Boissy, à cause de l'emplacement où s'élevait jadis le moulin de Clagnetel, sur le territoire de Brégy.

Cette rente appartenait à dame Antoinette le Bouteiller par la succession de sa mère, Antoinette de Piedefer, qui, elle-même l'avait eue de feu Eustache de Paris, seigneur de Boissy, son aïeul (1).

En 1619, Magdelaine Guiot, veuve de feu messire Emard de Paris, sieur de Boissy, Forfery et la Ramée, était héritière, par bénéfice d'inventaire, de messire François du Plessis de Richelieu et de feu dame Marguerite Guiot, son épouse. Cette succession était partagée

avec Elisabeth de Paris, veuve de feu Charles de Montigny, en son vivant, écuyer, sieur du Plessis de Bouillancy et autres lieux, demeurant ordinairement au château de Boissy (2).

Le graveur Frosne a reproduit dans sa collection de portraits, celui de Frère Nicolas de Paris-Boissy, Grand prieur de France, fils d'Aymard de Paris, seigneur de Boissy, Forfery et la Ramée, et de Magdelaine Guyot.

Ce seigneur, d'abord page d'Adrien de Vignacourt, Grand-maitre de Malte, fut reçu chevalier de l'ordre quelques années plus tard. Nicolas de Paris se distingua à la prise de Corinthe, à celle Guergéris en Barbarie et aussi au siège de Foge, dans le golfe de Metelin, où il faillit être victime de sa vaillance : étant monté sur une échelle pour escalader, il reçut sur la tête une pierre qui faillit le tuer. Ce seigneur passa par toutes les charges et dignités de son ordre jusqu'à celle de Grand prieur de France.

Noble homme Christophe de Paris figure comme seigneur de Forfery, la Ramée et autres lieux, avec Marie de Paris, sa fille, dans un acte daté du 23 avril 1653 et dans un autre du 16 Juin 1663 (3).

La famille Dalmas posséda le château de Boissy vers la fin du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e. On retrouve les noms de Edme-Charles Dalmas de Puisieux, seigneur de Boissy-le-Châtel, Forfery, Fleurenval et Clérenval; puis, Christophe Dalmas, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, seigneur de Boissy, Bourneville, Forfery et de la Petite Ramée.

Aux Dalmas succédèrent les Rouillé du Coudray, d'une famille originaire de Bretagne qui a eu des possessions considérables dans l'Ile-de-France et dont quelques membres se distinguèrent dans

la vie politique, la magistrature et le barreau.

Hilaire Rouillé, marquis du Coudray était seigneur du Plessis-aux-Bois, Iverny, Cuisy, Forfery, en 1785. A cette époque il jouissait également du château de Boissy. Il laissa de son mariage avec Marie d'Abadie, décédée en 1786 :

Hilaire-Etienne Rouillé, comte puis marquis de Boissy, pair de France, et Procureur général à la Cour des comptes qui hérita également des seigneuries du Plessis-aux-Bois, Plessis-l'Évêque, Iverny, Cuisy, Douy-la-Ramée, Silly-le-Long et autres lieux. Décédé le 28 Janvier 1840, il laissa de son mariage avec Catherine-Etiennette-Claude d'Aligre, fille du marquis François d'Aligre, seigneur de la Rivière et de Vieux-Château, décédée le 27 Février 1850 :

1^o Hilaire-Etienne-Octave Rouillé, qui devint pair de France, puis sénateur, marié à Amélie-Charlotte-Julie Musnier de Folleville, décédée à Rome le 25 Février 1866, il en eut une fille nommée Octavie-Etiennette-Adèle-Catherino Rouillé de Boissy, qui épousa Charles-Louis-Josselin de Rohan Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, c^{te} de Porhoët.

2^o Catherine-Félicité-Ambroisine Rouillé de Boissy, qui épousa le 10 Mars 1821, Augustin-Pierre d'Aubusson, comte de la Feuillade, décédé à Ivry le 21 Décembre 1842 (4).

Les châtelains d'Oissery étaient, avons-nous dit précédemment, seigneurs suzerains de Boissy, Forfery, et de divers fiefs dépendant de cette paroisse, mentionnés dans l'acte d'aveu de 1578, savoir :

— Le fief dit *Piedefer*, composé de quatre-vingts arpents de terre et appartenant à noble homme Messire Jehan le Bouteiller, seigneur de Moucy, à cause de sa femme. — Un fief en terres

labourables possédé à Forfery, par noble homme Louis Ducrocq, seigneur de Chênevières en France. — Un fief de quatre arpents de terre, dit de *Roissy*, et un autre de quatre arpents et demi-quartier, sis à Forfery et appartenant à Messire Robert de Vaucorbeil — Le fief *des Bureau*, sis à Forfery et consistant en une ferme, bâtiments et dépendances, grands jardins fruitiers et potagers avec quatre-vingts arpents de terres labourables au même terroir de Forfery. Ledit fief appartenant à Messire Jehan Huguier, docteur en médecine, à cause de sa femme, Damoiselle Jeanne Charlot, veuve de Jehan Philippe Valleton et Geneviève Charlot, veuve de feu Mallet, les dites dames héritières de Pierre Charlot, leur frère, tenant en son vivant le dit fief *des Bureau*. — Un fief de vingt-cinq arpents de terre, faisant partie du fief *des Bureau*, tenu par Messire Jehan Bureau, prêtre chanoine de Paris. — Une maison, cour, jardin, assis à Forfery et faisant partie du fief de *Puisieux*, anciennement le *Mire*, possédé par Catherine de Puisieux, veuve de Antoine Gouffroy, vivant laboureur à Forfery (5) L'historien de la *Châtellenie suzeraine d'Oissery* cite encore comme relevant du château de Boissy; le fief du *Donjon* qui était situé devant l'église de Forfery et dont le nom semblerait rappeler le fort qui a donné son nom au village; le fief *chevalier*, composé de deux arpents de terre; le fief *Bourneville* qui comprenait une belle ferme et une certaine étendue de terres labourables. — Les fiefs de la *Petite-Ramée* et de *Terre-Rouge*, ne paraissent pas avoir eu une grande importance.

1. Arch. locales 1^{re} série; n^o 1 et 16.

2 et 3. Archives locales, 1^{re} série.

4. Les armes de Rouillé étaient : de gueules à trois mains senestres d'or au chef de même, chargé de trois molettes de gueules.

5. Arch. nat., Papiers des princes; R. 3, 48-49.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT

Depositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

ACHILLE OFFROY

à DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

**BICYCLETTES, TANDEMS
et hauts roulants PEUGEOT**

PEUGEOT La grande Marque Nationale
en vue de se mettre à la por-
tee de tous les acheteurs vient de créer une
bicyclette routière absolument garantie comme
solidité, rigidité, et contre tout vice de
construction pouvant porter le poids de
110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson
pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs
au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, gielot et accessoires
compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des SOCIÉTÉS du Nord et de l'EST
ANTHRACITES

FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin
GROS — 1/2 GROS

S'adresser pour tous renseignements et
commandes à M. Achille OFFROY, à Dam-
martin-en-Gaule (Seine-et-Marne)

**2 VOITURES DE FAMILLE
A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉCÈS**

S'adresser 185 Grande Rue chez Madame
A. VINCENT

PRESSOIRS & BRUYEURS PERFECTIONNÉS
Machines agricoles

A. SONNIER REPRÉSENTANT A
CHARNY
(Seine-et-Marne)

Etiquettes d'envoi
imprimées
sur papier parcheminé, avec orille mé-
tallique, à l'usage des cultivateurs, ma-
ratchers, grainetiers, etc.

Le mille. . . . 3 fr. 50

**Chantier - Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 1000^{ks}

Grosse Gailloterie française, 1^{re} 2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1.2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80

Gaillotin de même qualité 4 »

Tôtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulots ovales p^r chauffage économi. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes
depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

**Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins**
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillago galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. 1.40

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fannier, 4 dents. 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^m65 1^m80 2^m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.90

Rateaux, Poulies de puits, Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2 cloix la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

